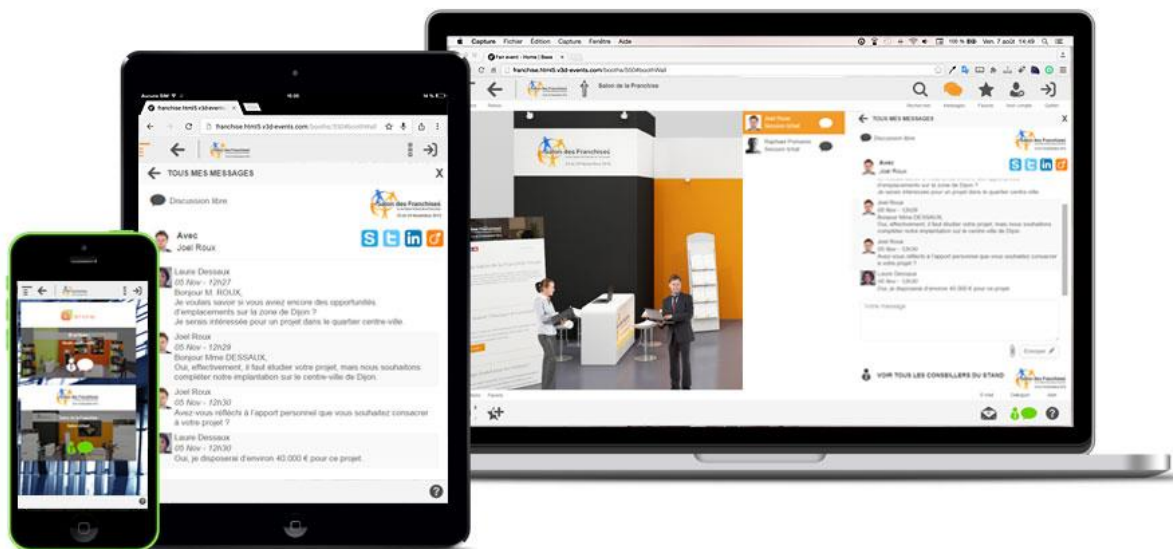


Entreprendre en micro-franchise avec la 7ème édition du Salon Virtuel des Franchises

Le 23 et 24 novembre, le [Salon Virtuel des Franchises](#) sera une nouvelle fois organisé pour réunir franchiseurs et futurs créateurs d'entreprise. Une 7e édition orientée vers une nouvelle forme de franchise, la micro franchise, à découvrir gratuitement depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone !

Le Salon Virtuel des Franchises continue d'attirer de plus en plus de candidats et d'enseignes pour faire vivre l'économie française et développer des entreprises plus compétitives. Cette année, Pôle Emploi et l'ADIE soutiennent le Salon Virtuel des Franchises qui permet à tous de (re)trouver une activité, d'entreprendre, grâce à la micro franchise.



Créer son entreprise même avec un faible apport personnel : c'est possible avec la micro franchise

Les avantages de la franchise

Dans une conjoncture économique difficile, où les emplois salariés se font de plus en plus rares, l'envie de devenir son propre patron est en plein essor. Mais l'apport financier personnel est souvent faible par rapport aux ambitions des créateurs d'entreprise.

La micro franchise permet de créer une entreprise avec une structure légère, une image de marque déjà prouvée, un fonctionnement maîtrisé et un accompagnement sécurisant. Le cas de Carrefour Proximité avec seulement 7500 €

d'apport est la preuve que même la micro franchise peut être un tremplin vers la réussite.

Connectez-vous simplement à Internet et accédez au Salon Virtuel des Franchises pour tout savoir sur cette création d'entreprises et rencontrer des enseignes en plein développement, même avec un faible apport personnel.

L'inscription pour accéder au Salon Virtuel des Franchises est entièrement gratuite.

De petits apports pour de grandes marques nationales

Toutes les activités sont concernées, de la distribution en passant par la mode ou l'habitat. Quel que soit l'apport personnel financier dédié, entre 1 500 € et 50 000 € pour se lancer, le Salon Virtuel des Franchises fait encore une fois la part belle aux innovations et aux enseignes aux concepts originaux.

Ainsi, les visiteurs y trouveront des enseignes se développant sur un modèle à faible apport personnel, tels que Carrefour Proximité (commerce alimentaire), Groupe VIP 360 (services aux entreprises), Mes Petits Ateliers (Ateliers de loisirs créatifs), Hopenlife (prêt-à-porter), Taux Moins Cher (courtage en prêts), InXpress (*transport*), Bricks 4 kidz (*jeux ludo-éducatifs pour enfants*), Stores de France (habitat), etc.

L'occasion de rencontrer les grandes enseignes de la franchise

Le Salon Virtuel des Franchises recevra aussi des enseignes nécessitant des tickets d'entrée plus élevés dans les secteurs de l'immobilier, du sport et même de la restauration : Guy Hoquet l'Immobilier, Efféa, Bulle de soins, Groupe Moving, Wall Street English, Ucar Location, Fromentiers de France, Côté Sushi, La Boite à Pizza, My Little Warung, Maisons Kerbéa, etc.

Cette 7e édition du Salon Virtuel des Franchises accueillera près de 40 enseignes et espère connaître le même succès que l'année dernière où le résultat était très positif avec de belles concrétisations et des mises en relation réussies.

En témoigne, Frédéric Soler, groupe VIP 360 :

Nous participons pour la deuxième fois au Salon Virtuel des Franchises, un salon dont nous avons été très satisfaits car nous y avons rencontré deux de nos nouveaux franchisés !

Il nous avoue les avantages de l'organisation d'un salon virtuel qui permet de réduire les frais que ce soit pour les franchisés ou pour les visiteurs.

Le concept nous a tout de suite attirés, car il permet aux visiteurs d'assister au salon sans les contraintes de déplacement et de coûts générées par la

participation à ce type d'événement. Ce format de salon est très novateur, bien pensé et bien réalisé.

Un salon soutenu par le Pôle Emploi et l'ADIE

Pour la première fois, le Salon Virtuel des Franchises reçoit le soutien du Pôle Emploi. Dans une dynamique d'aide au retour à l'emploi, et d'accompagnement dans la création d'entreprises, le Pôle Emploi met ses moyens de communication au service du salon en tant que service public. L'événement est donc mis en avant sur la page d'accueil de leur site et un lien direct est visible depuis les pages candidats et le sera jusqu'au 24 novembre. Une façon de lutter contre chômage et d'approuver l'initiative du Salon Virtuel des Franchises.

Le mode d'emploi d'inscription au salon et un article présentant l'événement, sont en ligne sur le site du Pôle Emploi.

Cette 7ème édition accueille un nouveau partenaire, l'ADIE (*Association Pour le Droit à l'Initiative Economique*). Une convention a été signée pour informer les futurs franchisés et donc les aider à bénéficier d'un micro crédit et à lancer leur entreprise dans les meilleures conditions. Ce partenariat coïncide parfaitement avec la démarche de micro franchise réservée aux futurs chefs d'entreprise sans grand moyen financier. En effet, l'ADIE, association reconnue d'utilité publique, permet à des futurs franchisés de bénéficier d'un micro-crédit à hauteur de 10.000 € maximum pour lancer leur entreprise dans les meilleures conditions.

Pour en savoir plus

Site web : <http://www.salondelafranchisevirtuel.com/>

Pour se pré-inscrire gratuitement : <http://www.salondelafranchisevirtuel.com/inscription-visiteurs-salon-des-franchises-virtuel.html>

Contact presse

Laure Dessaux

Mail : laure@salondelafranchisevirtuel.com

Tél. 0671109241